



# Sécurité routière 86

N°15 - juillet - août 2015



## ÉDITO

Les deux mois des vacances d'été sont traditionnellement des mois compliqués en matière de sécurité routière : à cause de l'augmentation du trafic liée aux départs et retours de congés mais aussi en raison du relâchement de la vigilance des conducteurs. Le mois de juillet 2015 n'a malheureusement pas fait exception à la règle. Dans la Vienne, il faut même remonter à 2005 pour trouver un mois de juillet aussi accidentogène.

Autre triste record : en France, le nombre d'accidents mortels à deux-roues motorisés a augmenté de 57 % entre juillet 2014 et juillet 2015. La Vienne a été exceptionnellement épargnée par cette hécatombe puisque sur les sept premiers mois de l'année 2015, on ne déplore aucun conducteur de deux-roues motorisés tué sur nos routes. Toutefois, chacun sait à quel point ce bon bilan est précaire. Alors pour que personne n'oublie que « à moto, le plus grand danger

c'est de penser qu'il n'y en a pas » des actions de sensibilisation de grande envergure auront lieu en septembre. Vous les retrouverez dans l'agenda !

Bonne route en toute sécurité.

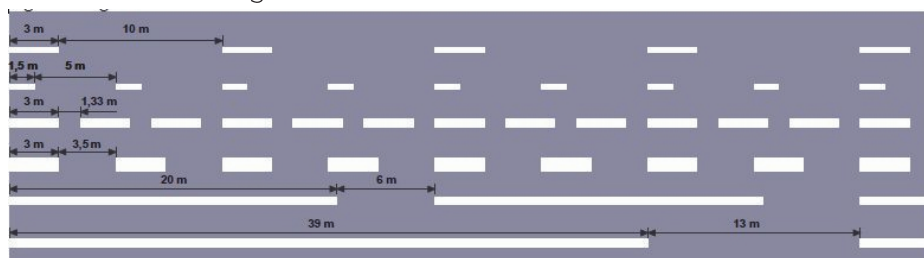


Jérôme Harnois, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

## Le panneau du mois : signalisations horizontales usage des voies

La signalisation horizontale permet la répartition des espaces de déplacement, de définir des règles de conduite et le jalonnement des voies. Les marquages transversaux, utilisés aux intersections, complètent la signalisation verticale (ligne de stop, cédez le passage ...)

Les marquages longitudinaux délimitent l'axe des voies de circulation, elles se divisent en trois catégories :



Les lignes discontinues régissent l'affectation des voies et le dépassement

Les lignes T1 et T1' autorisent le dépassement

La ligne T3 (appelée ligne de dissuasion) autorise le franchissement, elle est utilisée pour permettre des dépassements brefs et attire l'attention en cas de changement de file sur voie rapide.

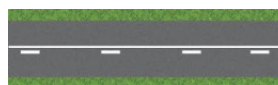
La ligne T3 (largeur 5 unités) délimite les voies réservées (bus, cycle,...).

La ligne T2 délimite la position des voies de circulation hors autoroute et voie à chaussées séparées.

La ligne T4 délimite la position des voies de circulation et la bande d'arrêt d'urgence sur autoroute et voies à chaussées séparées.

### Les lignes mixtes

Elles autorisent le dépassement des véhicules circulant du côté de la ligne discontinue.



### La ligne continue axiale

Elle interdit le dépassement par chevauchement et franchissement. Par exception, depuis le 2 juillet 2015, le code de la route autorise son chevauchement dans le cas du dépassement d'un cycliste.

## Les chiffres du mois

	juillet 2014	juillet 2015	variation
Accidents	26	41	15
Tués	1	3	2
Blessés	34	66	32
dont blessés hospitalisés	16	20	4

	de janv à juil 2014	de janv à juil 2015	variation
Accidents	217	233	+16
Tués	12	16	+4
Blessés	300	306	+6
dont blessés hospitalisés	97	105	+8

## > Contrôles routiers renforcés de l'été



Pour assurer la sécurité des habitants du département comme celle des vacanciers, les forces de l'ordre sont restées mobilisées sur le bord des routes tout au long de l'été. Pour renforcer la visibilité de ces contrôles routiers et ainsi, leur portée pédagogique, le Directeur de Cabinet était présent pour les premiers grands départs, le 10 juillet. Le 8 août, Benoît VIDON, Sous-Préfet de l'arrondissement de Montmorillon, s'est, à son tour rendu aux côtés des gendarmes et pour rappeler aux conducteurs qu'il faut être aussi vigilant au retour qu'à l'aller, c'est Ludovic PACAUD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Châtelleraut qui a participé aux contrôles routiers le vendredi 21 août en fin de journée.



## > Tour Poitou-Charentes

Pour la première fois cette année, les quatre coordinations sécurité routière de la région Poitou-Charentes, se sont associées pour participer à la caravane du tour cycliste international du Poitou-Charentes du 25 au 28 août. Ainsi, lors des 4 étapes :

Rochefort (17) - Barbezieux (16)  
Blanzac-Porcheresse (16) - La Crèche (79)  
Monts-sur-Guesnes (86) - Loudun (86)  
Gourge (79) - Poitiers (86)

et du contre-la-montre,

les intervenants départementaux de sécurité routière de la région ont pu à la fois être présents dans la caravane publicitaire et sur les villages départ. 90 000 à 100 000 spectateurs étaient attendus sur le parcours !

## Capitaine Samuel ROUAUX Commandant en second de l'escadron départemental de la sécurité routière de la gendarmerie de la Vienne

Depuis combien de temps êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Depuis le début de ma carrière professionnelle, j'ai toujours voué une vocation aux métiers liés à la route. Déjà, il y a 20 ans, j'ai choisi l'Arme du Train et la spécialité "Appui au mouvement", par laquelle mon unité assurait la sécurité des convois militaires sur les routes. En gendarmerie, je me suis donc naturellement tourné vers la sécurité routière lorsque j'ai été affecté dans une brigade territoriale en périphérie de Bordeaux.

C'est donc aussi très logiquement que j'ai choisi cette dominante de carrière à la sortie de l'école des officiers de la gendarmerie nationale pour pouvoir intégrer un EDSR.

Quel est le rôle de l'EDSR et pourquoi avez-vous choisi ce service ?

L'escadron départemental de sécurité routière est une unité de spécialistes créée en 1999. Il regroupe les brigades motorisées, les pelotons d'autoroute et les pelotons motorisés d'un même département. Composée de militaires formés spécialement pour œuvrer contre le risque routier sous toutes ses formes, cette unité a pour

mission essentielle de réduire au plus bas l'accidentalité sur les routes à travers une action à la fois dissuasive, répressive, mais aussi et surtout, en premier lieu, préventive.

Sur cette dernière facette, l'implication de l'EDSR de la Vienne est particulièrement remarquable à travers différents types d'interventions : (journée de la moto et des motards, piste routière dans les écoles, 10 de conduite jeunes, interventions sur différents thèmes au profit des entreprises, des seniors, des scolaires...).

Une action de sensibilisation à la sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Il y a bien évidemment la journée de la moto qui aura lieu cette année le 13 septembre au parc des expositions de Poitiers, en partenariat avec tous les acteurs de la sécurité routière du département. Cela démontre aussi que le groupe d'acteurs de la Vienne est soudé, homogène et parle le même langage en terme de prévention routière.

Parmi mes souvenirs d'enfance, j'ai toujours en mémoire une journée particulière de primaire au cours de laquelle des gendarmes de la piste routière sont venus nous enseigner la conduite à vélo.



## L'AGENDA

**13 septembre** : 7e Journée de la moto et des motards organisée par l'EDSR de la gendarmerie nationale.

Nouveauté : cette journée sera le support de la sélection départementale pour participer au premier trophée motocycliste de la sécurité routière.

**17 septembre** : Stand sécurité routière dans le centre-ville de Poitiers à l'occasion de la Soirée Label Fête organisée par la ville de Poitiers.

**17 et 18 septembre** : Stand sécurité routière au village mobilité du CHU de Poitiers.

**19 septembre** : Animation sécurité routière pour les enfants dans la galerie commerciale du magasin Auchan de Chasseneuil-du-Poitou.

**Du 21 au 24 septembre** : Sensibilisation sécurité routière des personnels du SDIS.

**24 septembre** : forum mobilité durable à la DREAL.

**26 septembre** : Journée découverte d'un circuit organisée au Vigeant par la FFMCS86.

**28 et 29 septembre** : Ateliers sécurité routière « somnolence / hypovigilance » auprès des personnels de la Poste à la PIC de Migné-Auxances.

**Rappel** : les candidatures des établissements scolaires (lycées d'enseignement général, professionnel, professionnel agricole, centres de formation d'apprentis, EREA et MFR) pour bénéficier de l'opération de théâtre interactif de sensibilisation « Cocktails à gogo » doivent être transmises à la coordination sécurité routière au plus tard le **18 septembre 2015**.

Renseignement complémentaire : julie.papin@vienne.gouv.fr